

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :  
D\_2022\_15\_2

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 07 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de Madame BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 02 Décembre 2022

Présents : 10

**Présents** : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, TARDY Marie-Line, GUISET Jimmy, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LARPE Pascal

Votants : 12

**Pouvoirs :**

BONNAMY Jordane a donné pouvoir à GUISET Jimmy  
ADAM Olivier a donné pouvoir à BENETEAU Laurent

**Objet : Délimitation d'un  
périmètre soumis à droit de  
préemption sur les fonds  
artisansaux, fonds de  
commerce et baux  
commerciaux**

**Absent(s)** : VARAS-DIARRA Catherine, BONNAMY Jordane, BLANC Wilfried, ADAM Olivier, LABUSSIÈRE Patricia

**Secrétaire de Séance** : Philippe BRISSEAUD

Vu l'exposé de Madame le Maire :

Le droit de préemption commerciale est un moyen d'acquisition pour les communes et EPCI.

Il permet à la commune ou EPCI de se porter acquéreur prioritaire de biens commerciaux en voie d'aliénation s'ils sont situés dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité préalablement défini. Le but est de conserver leur affectation commerciale et par là même de pérenniser la présence de ces commerces.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour délimiter un périmètre de sauvegarde soumis au droit de préemption par la commune sur les fonds artisansaux, fonds de commerce et baux commerciaux, **dans le Bourg de Torsac, conformément au plan de délimitation annexé** à la présente délibération.

Cette délibération sera transmise pour avis à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême comme stipulé à l'article R 214-1 du décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Madame le Maire comme décrite ci-dessus.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD

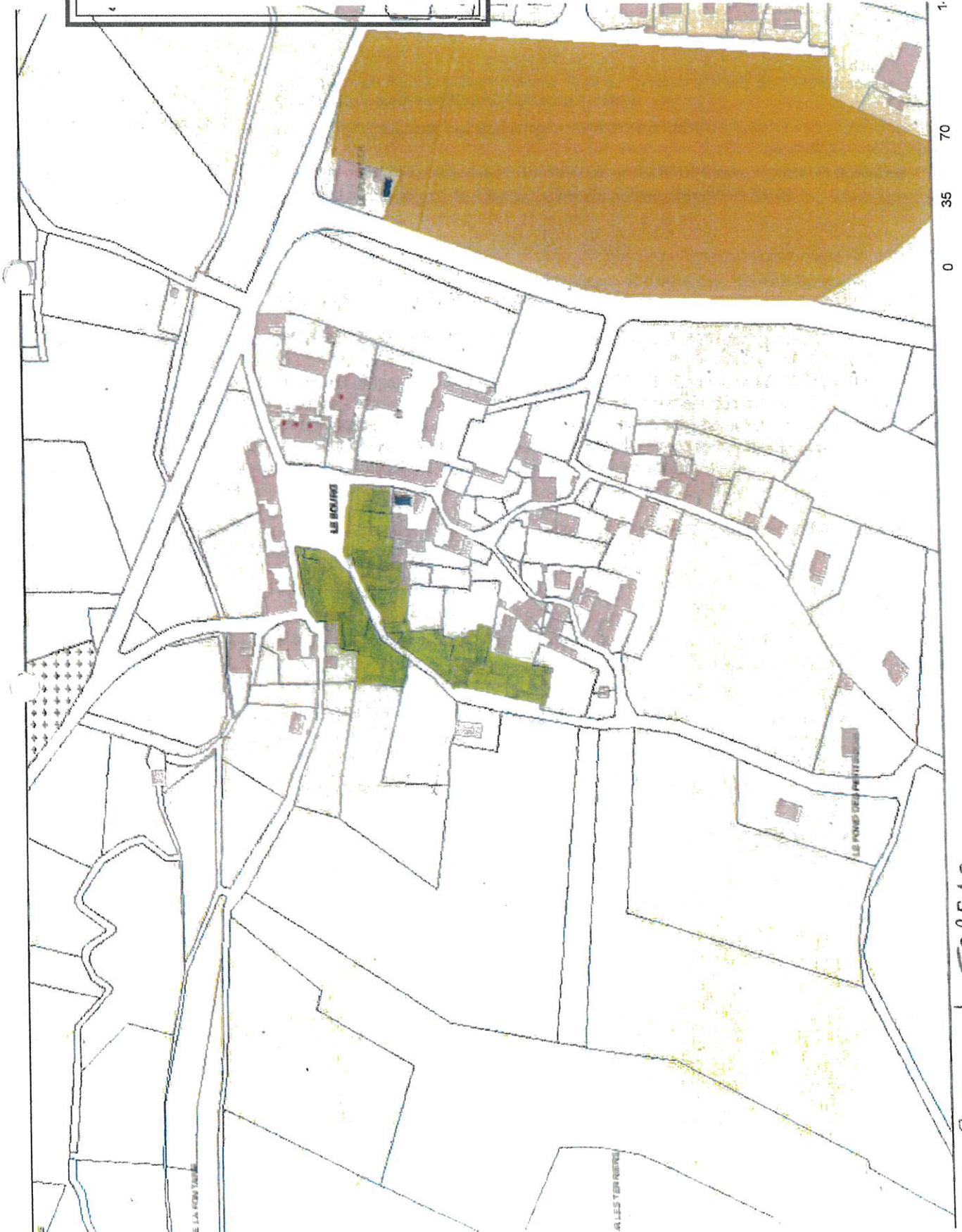
Emis le 07/12/2022 transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le **13 DEC. 2022**  
Publié sur le site www.torsac.fr le **13 DEC. 2022**



Annexe D 2022\_15\_2  
du 7.12.2022



AR Prefecture  
016-211603824-20221207-D2022\_15\_2-DE  
Reçu le 13/12/2022



Commune de TORSAC